

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 12 juillet 2019

Présents :

BELRHITI Catherine	DENANTE Pascale	MARMION Chantal
BOBILLIER Jean-Paul	DIDIER Francis	MECHAIN Georges
BOULET Philippe	DUMONT Gamra	PERONNET Dominique
BOUZRAR Maryvonne	GAUTIER Christine	PONTABRI Pierrette
CHEREAU Franck	GOUTTENOIRE Corinne	VENET Gilles
DALLERAC Francis	LAUFFENBURGER Patrick	
DELPEYROUX Pierre	LAURENCE Bernardina	

Membre de droit : CHARRE Dominique (DTN)

Invités : RAVASSAUD Raymond, AKRAM Najib, AMIEL Isabelle, MOUNIR Harrathi

Absents Excusés :

ALLIAN Anne Lise
BENHAMOU Éric
BUI XUAN Yves
CHEVALIER Michel
METTLER Denis
ORTEGA Raphaël
SEVE Patrice

Le Président ouvre la séance à 17h00.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 15 MARS 2019

Le procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration.

Résultats :

POUR : 18

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 15 mars 2019 est donc adopté.

2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

1. Paris 2024 :

Le Président indique aux membres du Conseil d'administration que la fédération se mobilise toujours fortement, notamment grâce à la campagne « belt of hope ».

A l'heure actuelle, plusieurs actions ont été menées :

- Envoi du coffret « belt of hope », comprenant la ceinture et le petit fascicule explicatif, à tous les présidents de comités départementaux, et ce afin de prendre contact avec les parlementaires de leur région pour présenter l'action fédérale ;
- Sur le site internet fédéral « Paris 2024 », ouverture d'une section « belt of hope » afin d'afficher les photos des personnalités soutenant l'action, ainsi que les différents courriers des parlementaires ;
- Le président du CIO doit maintenant être alerté.

Le Président estime désormais que le rayonnement de l'Equipe de France de Karaté à Tokyo l'été prochain lors des JO sera on ne peut plus important pour la suite.

De plus, le Président souhaite continuer de mobiliser les présidents des organes déconcentrés afin que de nouvelles actions continuent de prendre forme dès la rentrée de la saison 2019-2020.

2. Gouvernance du sport – modifications statutaires :

Le Président introduit un des invités de cette réunion, M. MOUNIR Harrathi. Il est le nouveau président du Comité national de Wushu.

Le Conseil d'administration écoute attentivement son intervention et lui adresse ses meilleurs vœux de réussite pour la suite.

Au travers du projet de développement fédéral, les organismes déconcentrés devront suivre les orientations préconisées par la fédération. Elles seront débattues au colloque des présidents à Montpellier.

Le Président donne ensuite la parole à M. Mario GRUMIC afin que ce dernier présente le projet de modifications statutaires.

Il s'agit là d'une première ébauche des modifications qui seront discutées au sein de ce Conseil d'administration puis présentées à l'assemblée générale de la fédération à la fin de l'année 2019.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à étudier le document de travail remis ce jour par la fédération, et comportant toutes les modifications des statuts déjà envisagées.

Les membres ont jusqu'à la prochaine réunion de septembre pour prendre connaissance de ce texte et pour transmettre leurs éventuelles propositions au service juridique.

Le Président indique à titre d'information que les principales mises à jour concernent d'une part le durcissement des conditions d'accès au Conseil d'administration de la fédération, et d'autre part l'intégration comme membres de la fédération des structures à but lucratif

3- INTERVENTION DU DTN

1. Haut Niveau

a. Le classement olympique

Le DTN présente les différents rankings des athlètes de l'Equipe de France.

Il présente les différentes catégories de poids en combat, indique les classements en kata, et expose les différents classements des athlètes français masculins et féminins.

b. Les résultats aux Jeux Européens

Le DTN présente par la suite les résultats obtenus par la délégation française aux Jeux Européens qui ont eu lieu à Minsk du 21 au 30 juin 2019.

Le bilan de l'Equipe de France est modeste, et expliqué par le fait que la Direction Technique Nationale avait fait le choix de ne pas sélectionner les meilleurs athlètes ni les meilleurs entraîneurs, pour diverses raisons sportives.

La DTN a prévu l'organisation de trois stages en août. Monsieur CHARRE se veut rassurant quant à leur financement : le ministère des Sports a rallongé la subvention allouée à la Fédération d'environ 30.000€, et une autre rallonge d'environ 15.000€ est également attendue.

Le montant de la subvention annuelle s'élèvera donc à environ 1 million d'euros. Si ce chiffre est particulièrement élevé, ceci s'explique par le caractère olympique du karaté en 2020. Il ne faut donc pas espérer une telle augmentation au fil des années après les JO de Tokyo, mais plutôt un retour à une subvention légèrement plus faible.

A propos des championnats d'Europe de Viet Vo Dao, il y aura une sélection de 59 athlètes représentant la France.

La Fédération, par la voix de son Conseil d'administration, se félicite de la qualité de cette délégation et rappelle qu'elle prend en charge les inscriptions.

La parole est donnée ensuite à Monsieur Mounir Harrati afin d'évoquer les championnats du monde de Wushu à Shanghai. La sélection est validée.

Monsieur Dallérac regrette que la sélection des karatékas pour les championnats du monde à Santiago du Chili ne soit pas déjà connue, comme ceci est le cas pour le Wushu justement. Ceci est regrettable selon lui, tant pour la motivation des jeunes athlètes que pour le fait qu'il existe des disparités au sein même de la fédération à propos des procédés de sélection.

2. Développement

a. Le projet sportif fédéral

Monsieur CHARRE évoque brièvement le programme du colloque des Directeurs Techniques qui aura lieu les 21 et 22 septembre prochain à Montpellier.

b. La réforme du DIF

Un rappel est fait sur la présentation du nouveau programme DIF.

Plusieurs modifications sont prévues, sur l'accès à cette formation et sur l'articulation des différents modules.

Monsieur CHARRE précise qu'une formation des responsables régionaux de formation et des responsables de ZID est prévue les 9 et 10 novembre prochain 2019 au CNE.

Désormais le DIF sera constitué de la manière suivante :

- 21 heures de formations en école régionale de formations (tronc commun)
- 20 heures de formations et stages aux niveaux national, régional, de la ZID, départemental (spécifique).

Monsieur CHARRE donne ensuite la parole à Madame Catherine BELRHITI qui souhaite être informée à propos de l'activité de la commission body karaté.

Elle est informée que la commission de body karaté a fourni un travail de qualité. Il ressort de la lecture du compte rendu d'activité que la commission regrette l'éloignement à Strasbourg de la prochaine coupe nationale, et le fait qu'elle soit qui plus est organisée à une date correspondant à la journée nationale de la femme.

En effet, il est versé aux débats le fait que les femmes sont régulièrement sollicitées dans leur région pour des actions spécifiquement féminines à cette période de l'année.

Madame Catherine BELRHITI fait remarquer que Strasbourg a été choisi à la demande d'un président de comité départemental. Quant à la date fixée, il s'agit justement d'avoir la résonance la plus importante possible, c'est le meilleur moment pour intéresser les médias.

Le DTN ne conteste pas ces propos, et se présente là comme simple rapporteur du travail de la commission body karaté.

Il souhaite laisser la commission travailler sur les différents points qu'elle a soulevés.

4- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL

Monsieur Francis DALLERAC laisse la parole au Président pour que ce dernier informe les membres du Conseil d'administration de la situation en cours au sein du service comptable et financier de la fédération.

A la suite du départ de Monsieur Damien MAIRESSE, responsable du service comptabilité, un mauvais recrutement a été effectué.

La remplaçante de Monsieur MAIRESSE, Madame Catherine HANS n'a pas donné entière satisfaction quant aux différentes attentes du poste.

Ce mauvais recrutement a eu de lourdes conséquences sur le fonctionnement du service et sur son organisation.

Suite à la démission de Madame HANS le service se réorganise petit à petit autour du personnel actuel. Dans l'immédiat il est fait appel à Monsieur Damien MAIRESSE pour aider à restructurer le service, et au cabinet KPMG pour sortir au plus tôt des difficultés.

La situation n'est pas fournie à cette réunion mais sera présentée au Conseil d'administration précédent le colloque des présidents à Montpellier.

5- PASSEPORT SPORTIF

La procédure de la vente du passeport sportif pour la saison 2019-2020 est rappelée.

Ainsi, comme voté lors de l'assemblée générale de la fédération, désormais les passeports seront vendus aux licenciés par l'intermédiaire des comités départementaux, ou à défaut de comité départemental, par la zone interdépartementale voire la ligue régionale.

Ils seront achetés par les comités départementaux au prix de 20€ à la fédération.

Les comités les revendront au prix de 25€ aux licenciés ou au club.

Sur les 20€ que touche la fédération, cette dernière redistribuera 10€ à la zone interdépartementale.

La rétrocession de la fédération se fera régulièrement tout au long de la saison.

Le service juridique de la fédération a rédigé une circulaire rappelant la nouvelle procédure mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2019. Tous les organes déconcentrés en seront destinataires en premier lieu.

6- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COTISATION FEDERALE

Le groupe de travail n'a pas souhaité modifier la position du curseur actuel.

Il ne sera pas proposé de modification sur ce point.

7- RETRAIT DES ATTRIBUTIONS DE LA ZID RHONE-ALPES DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Le Président rappelle les faits et le jugement du tribunal, qui a décidé d'attribuer une responsabilité des dirigeants des associations dans cette affaire, et ce à hauteur de 20% du préjudice total.

Les activités de la ZID Rhône-Alpes vont être réparties entre les comités départementaux du Rhône (pour les activités du Lyonnais) et de l'Isère (pour les activités du Dauphiné Savoie).

L'association existe toujours en tant que telle, mais ne disposera plus d'aucune reconnaissance par la FFKDA.

Le Président soumet au Conseil d'administration le retrait des attributions de la ZID Rhône-Alpes.

Résultats :

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le retrait des subventions de la ZID Rhône-Alpes est donc acté à l'unanimité.

8- COMPOSITION DE LA CSDGE

Suite à la démission d'un de ses représentants, la FSASPTT propose un nouveau membre à la CSDGE de la FFKDA en la personne de Monsieur Franck ROPERS.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à consulter la biographie de ce dernier fournie dans le dossier et à se prononcer quant à cette candidature.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultats :

POUR : 0

ABSTENTION : 0

CONTRE : 19

La candidature de Monsieur Franck ROPPERS au sein de la CSDGE de la FFKDA est donc rejetée à l'unanimité.

9- COMPOSITION DU COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Suite à la démission de Monsieur Jacques THIOLAT, la candidature de Monsieur Richard MONNEREAU est proposée au vote aux membres du Conseil d'administration.

Les membres sont invités à consulter le CV de ce dernier, fourni dans le dossier, et à se prononcer quant à cette candidature.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultats :

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La candidature de Monsieur Richard MONNEREAU au sein du Comité d’Ethique et de Déontologie de la FFKDA est donc acceptée.

10- QUESTIONS DIVERSES

Le président souhaite faire intervenir Madame Isabelle AMIEL, responsable de la commission féminine fédérale.

Madame AMIEL fait état du bilan sportif de l’année et des divers projets de la commission. Elle souhaite remercier la fédération pour l’initiative, l’accueil et le soutien aux différentes actions de la commission.

L’ensemble du Conseil d’administration salue l’initiative et encourage les projets futurs de la commission.

Un point est ensuite fait sur l’état des licences.

A ce jour, le Président indique que la fédération compte 244.323 licenciés.

Le chiffre est en baisse de 8058 licences par rapport à l’année dernière à date équivalente.

Une question est posée par rapport au TQO, et plus précisément à propos de la billetterie.

Le Président se félicite d’être d’ores et déjà en mesure de présenter la grille tarifaire de la billetterie de la compétition.

Le prix d’un billet sera de 30€ par personne, 25€ pour un licencié, et 15€ pour les plus jeunes.

A noter que sur chacune des entrées facturées, le bailleur prélèvera 2 ou 3€.

Aucune autre remarque ou question diverse n’étant formulée, la réunion du Conseil d’administration se termine à 19h30.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe BOULET